



Toulouse, le 13 novembre 2018

Madame Véronique RABANEL
Maire de Saint-Marcel-Paulel
Hôtel de Ville
Village
31590 SAINT-MARCEL-PAULEL

ARRIVE LE

17 NOV. 2018

Mairie DE SAINT MARCEL PAULEL

N./REF. : GH-SM / 20181113

OBJET : Révision du PLU de Saint-Marcel-Paulel

Madame le Maire,

Suite à la réunion des personnes publiques associées qui s'est tenue à Saint-Marcel-Paulel le 10 octobre dernier, je vous adresse par le présent courrier la synthèse des observations portées au titre du SAGE Hers-Mort – Girou sur le projet de PLU révisé.

Les objectifs du PADD prennent bien en compte les enjeux liés à l'eau, aux milieux aquatiques et aux risques naturels.

Risques d'inondation

L'enjeu principal est le risque d'inondation dans la vallée du Girou. On observe des submersions des terres riveraines pour des crues de fréquence quinquennales. En l'absence de PPRI, c'est la cartographie informative des zones inondables qui guide les choix d'aménagement. Il est rappelé les préconisations du SAGE sur ce point : la plaine du Girou médian est une zone d'expansion de crues à préserver pour protéger les zones urbanisées situées en aval (Eurocentre). Il faut limiter au maximum l'implantation de nouvelles constructions dans la plaine, y compris dans la zone d'aléa faible. Le doublement de l'A680 (autoroute Toulouse – Castres) pourra avoir des impacts sur l'inondabilité des terrains.

Milieux aquatiques

Trois ruisseaux descendent des coteaux vers le Girou sur la commune : Rau de Foncalbe, Rau de Rambert et ruisseau traversant le hameau d'En Lance.

Le règlement prévoit pour les zones UA, UB, UX, A et N une distance minimale de 4 mètres entre le haut de berges et les constructions et installations par rapport aux cours d'eau et fossés. Il conviendrait de porter cette distance à 5 mètres pour les cours d'eau, comme préconisé par le SAGE.

Les ruisseaux de la commune sont des corridors écologiques entre les coteaux et la plaine du Girou. La commune est inscrite dans le périmètre du projet "Corribior" porté par la Fédération des Chasseurs et Arbres et Paysages d'Autan. Les réflexions sur les trames vertes et bleues développées dans le cadre de ce projet peuvent alimenter les orientations du PLU. Ainsi, il convient de préserver les boisements présents avec les outils juridiques les mieux adaptés (ex. : espace boisé classé).

... / ...

... / ...

Risques d'érosion

Certaines parties de la commune présentent des pentes fortes (> 10 %). Une part importante de ces zones est boisée, ce qui limite les phénomènes de ruissellement. Ces formations boisées des coteaux sont à préserver dans le PLU.

L'animateur du SAGE reste à la disposition de vos services pour la poursuite de l'instruction de votre projet.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la CLE



Gilbert HEBRARD